



2024

6^{ème} BIENNALE INTERNATIONALE BREIZH AQUARELLE

13 avril au 5 mai 2024

www.biennaleinternationalebreizhaquarelle.com

REGLEMENT

1 - Description de l'événement

Organisateur de l'événement : Association BREIZH AQUARELLE <https://www.biennaleinternationalebreizhaquarelle.com>

<https://www.facebook.com/breizhaquarelle/>

Responsables à contacter : Mme France SALAUN (Secrétaire) - M. Gilles BRUNERIE (Président)

Tél. : 02 98 67 97 19 / 06 22 60 30 77 Rue du Moulin du Band - 29670 HENVIC (France)

mail : francesalaun@orange.fr ou gillesbrunerie@orange.fr

Lieux et dates : 2 lieux d'exposition

- SAINT MARTIN DES CHAMPS - Espace du ROUDOUR <https://www.espace-roudour.com>
- MORLAIX - MANUFACTURE DES TABACS - 41 quai du Léon - Salle de la forêt <https://www.morlaix-communaute.bzh/Visiter-Sortir/La-Manufacture-des-Tabacs>

Les organisateurs de la Biennale se donnent le droit de modifier à tout moment les lieux d'exposition si les conditions financières actuelles d'accès aux lieux définis devaient être modifiées et revues à la hausse. Les artistes exposants seront alors prévenus dans les meilleurs délais.

La Biennale d'Aquarelle se déroulera du **13 avril au 5 mai 2024**.

Les lieux d'exposition sont ouverts au public, sans interruption, tous les jours de 11 h à 18 h 30.

Durant cette Biennale, des animations gratuites et / ou payantes sont mises en place en intérieur et en extérieur :

- ateliers et stages d'aquarelle tous niveaux,
- démonstrations, conférences, exposés, dédicaces...
- journées de peinture en extérieur autour des artistes professionnels.

Les artistes autorisent l'association BREIZH AQUARELLE à utiliser leurs images à des fins publicitaires, catalogue et affichage divers, dont internet, ayant pour objectif la promotion du salon.

Promotion de l'événement :

L'association BREIZH AQUARELLE assure, avec le concours des artistes, la promotion qui comprend :

- La mise à jour du site internet de la Biennale,
- Des communiqués et dossiers de presse,
- Le programme gratuit de la manifestation, diffusé sous forme papier et téléchargeable sur le site internet,
- Le catalogue d'exposition, comportant des reproductions des œuvres de chaque artiste ainsi qu'un texte de présentation,
- Des affiches,
- Et/ou tout autre support à notre convenance.
- des vidéos retraçant la Biennale 2024

2 - CONDITIONS d'ADMISSION :

Chaque candidature individuelle est soumise à un jury de sélection. La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée **au 30 avril 2023**. L'Association confirmera à chaque artiste, par e-mail, la réception de son dossier.

- Le jury de sélection, indépendant des membres de l'Association BREIZH AQUARELLE, sélectionnera les candidats en visionnant les photos transmises par l'artiste : l'Association BREIZH AQUARELLE confirmera à l'artiste sa participation à la « 6^{ème} Biennale Internationale BREIZH AQUARELLE » au plus tard **fin août 2023**. La sélection des œuvres se fera sur les qualités artistiques, techniques et créatives des aquarelles présentées lors de la candidature. Aucune justification ne sera donnée concernant la sélection ou non des artistes.

3 - CONDITIONS d'EXPOSITION

Après sélection par le jury ou invitations de l'Association BREIZH AQUARELLE, les artistes retenus exposeront soit à :

- ST Martin des Champs, Espace culturel du ROUDOUR
- MORLAIX, Manufacture des Tabacs, salle de la forêt

Les artistes sélectionnés s'engagent à être présents au moins 4 jours sur la durée de la Biennale. Lors de ces journées, ils peuvent être sollicités pour une séance de dédicaces, une animation d'atelier, une démonstration en public filmée, une démonstration publique sur site ou toute autre animation.

L'association se réserve le droit de ne pas exposer une œuvre qui serait copie, plagiat, travail d'atelier ou de stage.

- Chaque artiste devra prévoir au minimum 8 tableaux : 4 de formats maxi 50 cm X 70 cm et 4 formats libres maxi 1 m x 1m,20 m. Il disposera d'un box avec 7,8 m linéaires
- Les organisateurs décideront de l'emplacement des œuvres, leur décision sera sans appel.

- Les tableaux devront être dotés d'un système d'accrochage irréprochable fourni par l'exposant, sous peine d'être refusés. Les sous-verres simples ainsi que les châssis sans « caches clous » sont interdits. Chaque aquarelle devra comporter au dos une étiquette mentionnant le nom de l'artiste, son adresse et numéros de téléphone ainsi que le titre et le prix de l'œuvre.
- Tout tableau sans étiquette et/ou moyen de suspension correct et sans emballage sera refusé. Chaque artiste s'engage à fournir pour chaque tableau des poches ou cartons d'emballage mentionnant leur nom d'artiste. BREIZH AQUARELLE assure le stockage et la restitution de ces poches ou cartons.
- Chaque artiste s'engage à se mettre en conformité fiscalement et socialement (déclaration à l'URSSAF). Il devra signer l'engagement joint en annexe.
- Pour les artistes étrangers, hors Union Européenne, les aquarelles non encadrées devront nous parvenir au plus tard 2 mois avant l'ouverture de la Biennale. L'Association se chargera de les encadrer moyennant un loyer de 10 euros par cadre.
- Chaque artiste peut assurer l'accrochage et le décrochage de ses œuvres, à l'endroit qui lui est dédié.
- Les œuvres exposées sont à vendre, il conviendra donc de prévoir les certificats d'authenticité pour chaque œuvre exposée. Chaque artiste devra pouvoir également fournir une facture en cas de demande lors de la vente d'une œuvre.

4 - FRAIS DE PARTICIPATION

- Les droits d'inscription et d'accrochage seront d'un montant de 120 € par artiste. Ils comprennent la mise à disposition d'un espace, des supports d'exposition, de toute la communication. Ils seront versés dès confirmation de la participation, par chèque, virement ou compte PayPal, et ne seront pas remboursables (sauf cas de force majeure).

IBAN : FR76 1290 6000 2957 4450 7022 159 Code SWIFT : AGRIFRPP829

- L'Association BREIZH AQUARELLE retiendra un pourcentage de 15 % sur toutes les ventes (aquarelles et produits dérivés) hors stages et ventes effectuées pendant les démonstrations.

5 - ASSURANCE et RESPONSABILITE

La mise à disposition des salles ainsi que les divers frais techniques et d'assurance sont également pris en charge par l'association. Nous ne pouvons assurer ni la garde des locaux, ni leur surveillance. L'assurance des œuvres elles-mêmes n'est pas comprise et reste à la charge de chaque artiste. Il est conseillé de contracter une assurance personnelle. L'association BREIZH AQUARELLE décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration, de vol ou d'incendie des œuvres exposées. Aucune réclamation ne sera admise

6 - ORGANISATION

Dépôt des œuvres :

Du jeudi 11 avril 2024 à partir de 9 h 00 au vendredi 12 avril : 12 h

Nous vous indiquerons votre lieu d'exposition lors du courrier réponse de sélection.

Retrait des œuvres :

5 mai 2024 à partir de 17 h 30

7- ANIMATIONS

✓ Démonstrations : merci aux artistes participants de nous faire connaître leurs souhaits en cas de démonstration en précisant les dates, l'heure. Celles-ci se font à titre gratuit. Pendant celles-ci, les artistes seront autorisés à présenter et vendre leurs travaux. Elles se dérouleront à St Martin des Champs, à l'Espace culturel du ROUDOUR (amphithéâtre de 300 places et retransmission sur écran géant). Des animations ponctuelles seront proposées à la Manufacture des Tabacs.

✓ Dédicaces : Celles-ci se feront sur les 2 lieux d'exposition

Stages : tout artiste qui se propose d'animer un stage à l'occasion de cette exposition peut faire connaître ses propositions aux organisateurs. A noter que l'Association prend 6 € par jour et par stagiaire, pour frais d'organisation en sus du stage.

✓ Ventes : les ventes de produits dérivés se feront uniquement en boutique sur les 2 lieux d'exposition : des portants seront à votre disposition pour vos aquarelles non encadrées.

✓ Permanences : la surveillance des expositions sera assurée par les bénévoles.

✓ Journées à thème : nous prévoyons plusieurs sorties en extérieur de rencontre entre les aquarellistes et le public (Château du Taureau, Port de Morlaix, Sortie vieux gréement, visite de la chocolaterie, sortie à l'Ile de Batz etc...).

✓ En termes de communication et d'animation de la Biennale, votre présence est un atout majeur.

8 - VERNISSAGE

A SAINT MARTIN DES CHAMPS, le Vendredi 12 avril 2024 à partir de 18 h 00.

9 - BUFFET de CLOTURE

Après le décrochage des œuvres, l'Association BREIZH AQUARELLE convie les artistes, les bénévoles et les partenaires, à un buffet convivial qui se tiendra à l'Espace Culturel du ROUDOUR à St Martin des Champs.

Un prix SENNELIER « coup de cœur du public », un prix « carnettiste » et un prix « BREIZH AQUARELLE » seront décernés à la fin de la Biennale.

Chaque artiste retenu s'engage à observer et respecter les points ci-dessus.

La participation de l'artiste à la Biennale vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association organisatrice. Il devra nous être impérativement retourné signé avant le début de la Biennale par les participants.

Le :

Signature de l'artiste

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

NOTA :

Pour la promotion de la Biennale, il est souhaitable que chaque artiste mette un lien de son site vers le site de la Biennale.

<https://www.biennaleinternationalebreizhaquarelle.com>



FICHE DE CANDIDATURE - Annexe 1

mail : francesalaun@orange.fr ou gillesbrunerie@orange.fr

NOM : Prénom :
 Nationalité : Langues parlées :
 Adresse :
 Téléphone fixe : Portable :
 E-mail :
 Site Web :

• Je serai présent Nbre de jours :

Animations proposées par l'artiste :

Stage :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Dates proposées :
Démonstration :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Dates proposées :
Conférence :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	Dates proposées :
Produits dérivés	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	

Pour la SELECTION, Joindre obligatoirement à cette fiche, soit :

- une clé USB nominative avec 8 à 10 photos anonymes (sans signature) d'aquarelles récentes, représentatives du travail de l'artiste
- faire un transfert numérique (We transfer, Dropbox, etc...) de 8 à 10 photos anonymes d'aquarelles récentes, représentatives du travail de l'artiste.

ANNEXE 2

Engagement de mise en conformité avec la loi fiscale en cas de vente (au premier euro perçu)

Je soussigné (e)

M'engage à me mettre en conformité fiscalement et socialement (déclaration URSSAF et déclaration Maison des Artistes) en cas de vente d'œuvre (s) au cours de cette exposition, organisée par l'Association « BREIZH AQUARELLE », et dégage cette même association de toute responsabilité au cas où je ne m'y conformerais pas.

Le

Signature

DATES à RETENIR

- ✓ Dès réception de votre admission et au plus tard fin septembre 2023 :

Envoi du chèque de 120 € par courrier ou virement, envoi **pour le site internet** par mail ou par we transfer de préférence (photo de l'artiste, texte de présentation, 5 photos minimum d'aquarelles représentatives de votre travail, en bonne définition), pas nécessairement celles qui seront exposées en avril 2024.

Nous confirmer si vous souhaitez :

- Organiser un stage,
- Faire une démonstration, une dédicace,
- Etre présent au vernissage,
- Préciser vos besoins en hébergement (nombre de jours, chambres d'hôtes, chez l'habitant, gîte...),
- Moyen de locomotion (prévision logistique de transport),

- ✓ Avant le 15 octobre 2023

Pour le catalogue :

- la photo numérique très haute définition (300 dpi) de l'aquarelle que vous souhaitez voir figurer au catalogue. Ce tableau devra aussi être exposé à la Biennale.
- votre signature lisible reproduite sur papier blanc
- Quelques mots sur votre perception de l'aquarelle

- ✓ Avant le 31 novembre 2023

Pour liste de prix et fiche boutique

- Liste des œuvres présentées à la Biennale avec photos numériques
- Liste précise des ouvrages, DVD, Cartes postales (par lots uniquement)
- Les aquarelles non encadrées devront être classifiées par taille (nombre dans chaque catégorie et par prix)

✓ **Jeudi 11 avril 2024 à partir de 9 h 00**

Dépôt des œuvres sur le lieu attribué soit Morlaix, Manufacture des Tabacs, soit Saint Martin des champs, à l'Espace culturel du Roudour

✓ **Vendredi 12 avril 2024 à partir de 18 h 00**

Vernissage à l'Espace du ROUDOUR à ST MARTIN DES CHAMPS

✓ **Dimanche 5 mai 2024 à partir de 17 h 30**

Retrait des œuvres

- 20 h 00 : Buffet de clôture à l'Espace culturel du ROUDOUR